



COMMUNE DE HAMBYE  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
6 mars 2025

Date de convocation : 28 février 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Quorum : 7  
Présents : 9  
Pouvoirs : 5  
Nombres de conseillers absents non représentés : 1

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de HAMBYE, légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Victorien PIGNET, Maire de HAMBYE.

**Présents :** Victorien PIGNET, Nadine LADROUE-DENIS, Jacky BRIONNE, Chantal GUILLOTTE, Lydie VERON, Frédéric COLOMBOT, Nathalie JOUANNY, Wilfrid LUDJET, Yvon-Marie MONCHABLON.

**Absents excusés :** Claudine LECERF (pouvoir à Frédéric COLOMBOT), Thomas GAJIC (pouvoir à Nathalie JOUANNY), Pascal HUREL, Christian LEGUERRIER (pouvoir à Lydie VERON), Géraldine LEPETIT (pouvoir à Nadine LADROUE-DENIS), Pierre HUREL (pouvoir à Victorien PIGNET).

-----

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025.
2. Convention de bénévolat pour la cantine scolaire.
3. Plaque de cocher sur la Halle.
4. Convention AVRIL.
5. Terrains de mobilité douce : offre préalable.
6. Adhésion Expériences communes.
7. Vide maison Levilly.

Questions et informations diverses

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Jacky BRIONNE est désigné secrétaire de séance.

Délibération D2025-03-01 : **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025.**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025.

NEANT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Approuve le contenu du procès-verbal du 6 février 2025.

**Délibération D2025-03-02 : Convention de bénévolat pour la cantine.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la cantine scolaire, il envisage de faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement du service, afin d'assurer les missions suivantes :

- Surveillance des enfants dans la cour de récréation entre 12h et 13h30,
- Aide aux enfants les plus jeunes pour la restauration entre 12h et 13h30.

Et que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Cette organisation est applicable à compter du 15 mars 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 et L.2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** le recours au bénévolat dans le cadre de la surveillance de la cantine scolaire,
- **APPROUVE** la convention de bénévolat jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération D2025-03-03 : Plaque de cocher sur la Halle.**

Il reste dans la Manche sept plaques de cocher, dont une était sur un bâtiment de Hambye.

Un collectionneur l'a achetée et revendue à l'association « Hambye, patrimoine et nature » qui l'a confiée à un restaurateur pour lui redonner ses couleurs.

L'association souhaite faire don de cette plaque à la commune de Hambye à condition qu'elle soit visible et qu'elle indique la bonne direction.

Il est proposé de la fixer sur la halle, place Jeanne Paisnel, au point le plus haut de la charpente, elle serait ainsi visible de tous et indiquerait la bonne direction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

- **ACCEPTE** le don de l'association Hambye, patrimoine et nature,
- **APPROUVE** la proposition de l'installer sur la halle.

**Point n°4 : Convention AVRIL.**

En l'absence d'information suffisante, ce point est reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

**Délibération D2025-03-04 : Offre préalable pour le chemin de mobilité douce.**

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été présenté un devis pour la création du chemin de mobilité douce entre l'école et le plateau sportif. L'acceptation de ce devis avait été ajournée car les membres du conseil municipal souhaitaient plusieurs devis pour comparer.

Des demandes de devis ont été faites à différentes structures, mais aucune n'a répondu favorablement.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter pour ou contre l'offre conjointe de Madame Alice BRAUNS de PAYSAGE + VELO et de Monsieur Frédéric KOWALSKI de INGE-INFRA pour la première étape de ce projet de mobilité douce.

Le montant de cette offre est de 13 050,00€ HT et de 14 384,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

- **ACCEPTE** l'offre proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents dans ce dossier,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

**Délibération D2025-03-05 : Devis de bornage pour les terrains de mobilité douce.**

Afin de délimiter le chemin de mobilité douce entre la rue des Ecoles et le plateau sportif, il faut réaliser son bornage.

La demande de bornage a été faite à deux entreprises :  
 Le cabinet GEOMAT a fourni un devis de 3 204,00€ TTC  
 Le cabinet SEGUR a fourni un devis de 6 180,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

- **DECIDE** de confier le bornage de chemin de mobilité douce au cabinet GEOMAT, dont le siège social est situé à FOUGERES, pour un montant de 3 204,00€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis,
- **DIT** que les montants seront inscrits au budget 2025 de la commune.

**Délibération D2025-03-06 : Adhésion Expériences communes.**

Il existe un réseau de communes, essentiellement du Calvados et de l'Orne, qui permet à ces communes de partager leurs expériences et qui souhaiterait s'étendre à la Manche.

Le principe : le Maire d'une commune du réseau propose de venir sur sa commune pour expliquer, du début à la fin, comment un projet a abouti.

Actuellement, la campagne d'inscription est à 1€ l'adhésion pour la première année, au lieu de 0,40€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

<b>Vote</b>	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

- **ACCEPTE** d'adhérer à Expériences communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

Point n°7 : **Vide maison Levilly.**

Monsieur Jacques Levilly avait fait don de tous ses biens à la commune de Hambye.  
 Pour éviter que tout ce qui est dans la maison soit abimé ou mis à la poubelle, les élus proposent de les mettre en vente lors de la braderie de Hambye, le 6 avril prochain, dans la Chapelle.  
 Les fonds seront enregistrés dans la régie « produits divers ».

**Questions et informations diverses :**

- Lydie VERON se propose de remplir les missions d'ouverture et de fermeture de l'Eglise.
- Certains marquages au sol vont être refaits prochainement, dont les passages piétons sur la D13.
- Le don de piano à la MARPA a été concrétisé. Le piano est à la disposition de tous.

-----

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.  
 Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 28 mars 2025

**Liste récapitulative des délibérations de la séance du 6 février 2025**

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
D2025-03-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025	Approuvée
D2025-03-02	Convention de bénévolat pour la cantine scolaire	Approuvée
D2025-03-03	Plaque de cocher sur la Hall	Approuvée
	Convention AVRIL	Reportée
D2025-03-04	Offre préalable pour le chemin de mobilité douce	Approuvée
D2025-03-05	Devis de bornage pour les terrains de mobilité douce	Approuvée
D2025-03-06	Adhésion Expériences communes	Approuvée

**Le secrétaire de séance**  
 Jacky BRIONNE

**Le Maire**  
 Victorien PIGNET